

Ville de Nivelles
CONSEIL CONSULTATIF des relations NORD-SUD
FICHE PROJET 2022

Tout d'abord, nous tenons à vous féliciter pour votre investissement personnel, souhaitant contribuer à réduire les inégalités dans le monde.

Ci-dessous, vous trouverez le détail des critères d'évaluation, plusieurs obligations issues du R.O.I. et une série de recommandations pour vous permettre de rédiger au mieux votre demande.

Votre demande doit comporter **entre 3 pages minimum et 5 pages maximum**.

Libre à vous de mettre des photos en annexe ou des documents qui prouvent qu'il s'agit bien d'un **projet citoyen** qui bénéficie de soutiens soit de la population, soit d'un de ses représentants, soit d'un comité de quartier ou autre, etc., et illustrant en quoi il consiste.

Nous vous recommandons instamment de **suivre la fiche-projet**. Toute demande incomplète qui ne répond pas à l'entièreté des points ne sera pas prise en considération. Et soyez attentif au fait qu'un seul « non » aux « **Conditions préalables** » où il faut répondre par Oui ou par Non suffit à exclure un projet.

« *Plutôt que de donner du poisson à quelqu'un, apprends-lui à pêcher* ».

Ce slogan archi-connu nous a amené à valoriser surtout les projets qui ne sont pas seulement caritatifs mais qui s'inscrivent dans le développement durable et qui visent à l'autonomie.

Le Conseil Consultatif des relations Nord-Sud de la Ville de Nivelles (ou CCNS) privilégiera donc les projets menés en partenariat avec la population et les autorités locales. Les besoins rencontrés par le projet sont-ils analysés avec la population concernée ? En quoi participe-t-elle à la réalisation concrète du projet ? Les autorités locales pensent-elles à appuyer le projet afin qu'il prenne progressivement son autonomie ?

Le développement durable repose sur 3 piliers :

Un volet économique : c'est grâce à cette dimension que votre projet peut devenir autonome, et ne pas seulement se contenter de recevoir de l'argent. Précisez en quoi l'aide du CCNS vous donne une capacité d'autonomie dans le démarrage ou dans le renforcement d'un projet en cours et qui peut, éventuellement, s'étendre par la suite. Si votre projet ne comporte pas de dimension économique, vous pouvez énoncer en quoi l'association développe l'aspect d'autonomie via des partenariats.

Un volet écologique : indiquez en quoi votre projet est réellement écologique, (il ne suffit pas de dire « Chez nous il n'y a pas de pesticides »), relatez en quoi il évite les gaspillages, et démontrez que vous avez pensé au recyclage.

Un volet social : avec des aspects *culturels, de santé, d'éducation, et de lutte contre les discriminations du genre, etc.*

Le montant du subside qu'il vous est possible d'obtenir pour votre projet s'élève à **4000 € maximum**. Pour une même organisation, le financement **maximum peut avoir lieu 3 années consécutives**. Après un an de non-présentation, l'association pourra présenter un nouveau projet.

Si la Ville de Nivelles, sur avis du CCNS, ne subsidie que partiellement votre projet, l'intervention devrait porter sur un aspect identifiable du projet et, de préférence, sur la mise en route de celui-ci.

Veuillez libeller votre demande en EUROS pour permettre la comparaison ! Les montants libellés dans une monnaie autre que l'Euro ne seront pas pris en compte.

Aussi, il est important de veiller à ce que le timing de réalisation soit en cohérence avec la ventilation de vos priorités, du développement de votre projet, ainsi qu'un détail des dépenses. Que comptez-vous faire si vous n'obtenez pas la somme souhaitée ?

Présentation écrite :

La grille d'évaluation étant calquée sur la structure de cette fiche, il est impératif de suivre la numérotation.

Votre projet écrit doit être remis au CCNS **au plus tard le 21 février 2022** via l'administration communale (Hôtel de ville, 2 Place Albert 1er – administration@nivelles.be) à l'attention de l'Echevin de la Solidarité internationale.

En cas de réception de demande trop importantes, **priorité** sera donnée aux petits projets et de préférence, indépendants des subsidiations internationales ou ONG, voire à ceux qui s'inscrivent dans les 3 piliers du D.D.

Présentation orale :

La personne habitant à Nivelles ayant déposé le projet écrit sera amenée à présenter le projet oralement. Le but n'est pas d'avoir une présentation professionnelle. Vous pouvez amener votre matériel multimédia éventuel (Power Point, photos, ...)

Durée 10' maximum + 10' de réponses aux questions posées par le comité de cotation.

Cette séance est indispensable pour répondre aux aspects qui paraissent flous aux personnes chargées de coter les projets.

Dates :

Remise du projet écrit : **21 février 2022**.

Présentation orale : **14 mars 2022 après 19 hrs (vous recevrez une confirmation)**.

Décision du CCNS : **28 mars 2022**

Décision du Conseil communal : **23 mai 2022**

Dates de remises des justificatifs : **31 décembre 2022**

Pour la suite :

L'échevinat de la Solidarité internationale vous avertira dès que possible par mail de la décision du Conseil communal.

Enfin, si votre projet n'était pas retenu, ce n'est pas parce qu'il manque d'intérêt mais parce que d'autres ont été jugés plus utiles. C'est pourquoi, si votre projet n'est pas retenu, n'hésitez pas à le représenter l'année prochaine.

Ensuite, n'oubliez surtout pas de rentrer dans les délais **tous vos justificatifs** à l'administration communale, conformément à la décision d'octroi qui vous parviendra.

Bon travail.

En rentrant votre projet, vous vous engagez à

1. informer les Nivellois

(qui, quoi, comment, où) et au minimum en tenant **un stand à la « Fête des Mondes de Nivelles »** (probablement le 15 octobre 2022).

Le comité des Mondes de Nivelles vous demande d'assister à une réunion (encore à fixer) en octobre et ce afin que la présentation de votre projet s'intègre bien dans l'ensemble de la Fête. Si vous avez des questions à ce niveau, vous pouvez le contacter via son site www.mondesdenivelles.be

2. envoyer au plus tard pour le 31 décembre 2022, un état d'avancement concret et chiffré de votre projet au CCNS.

ATTESTATION DE RECEPTION :

Reçu cette fiche de projet et le projet le.....

Signature du demandeur :.....

Cette fiche doit rentrer avec le dossier papier pour le **21 février 2022** au plus tard à l'administration communale (Hôtel de Ville, 2 Place Albert 1er – administration@nivelles.be).

DEMANDE DE SUBSIDE

Cette demande est à adresser au Collège communal, sis 2, Place Albert 1^{er} à 1400 Nivelles au plus tard pour le **21 février 2022**.

Année concernée:

Dénomination de l'association:

Statut juridique

(ASBL, association de fait, autres):

Adresse du courrier:

Montant sollicité : (maximum 4000€)	€
Somme minimum pour démarrer le projet :	€ qui serviront à
N° compte bancaire :	
Ouvert au nom de :	
Nom du responsable (la personne s'engageant à la correcte utilisation de la subvention)	
NOM + Prénom	
Qualité	
Adresse	
Tel., GSM	
E-mail	

Nature du subsidie : Subsidie de fonctionnement **ou** Subsidie exceptionnel

Remarques:

- Par la signature de cette demande, le signataire atteste sur l'honneur que les subsides sollicités seront bien utilisés aux fins pour lesquelles la subvention sera octroyée et d'avoir la capacité de s'engager au nom de l'association.**
- Par la signature de cette demande, le signataire s'engage à respecter les articles L1122-37, §1, alinéa 1^{er}, 1° et L3331-1 à L3331-8 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de même que le cas échéant les conditions d'octroi des subventions.
- La Ville de Nivelles recueille vos données dans le cadre de subsides, conformément aux articles L 3331-1 à L 3331-9 du CDLD. Les informations transmises sont réservées à l'usage exclusif de la Ville de Nivelles et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression, pour un motif légitime, de vos données à caractère personnel. Pour ce faire vous devez introduire personnellement une demande au Délégué à la protection des données, 2 Place Albert 1er à 1400 Nivelles ou par mail : dpo@nivelles.be, en précisant dans l'objet « droit des personnes » et en joignant une copie de votre justificatif d'identité.

La motivation, le but de l'association :

La nature de dépenses à couvrir par la subvention :

Titre du projet, objectif(s) du projet et réalisation envisagée avec le subside demandé :

En signant le présent formulaire, j'atteste avoir pris connaissance des modalités relatives aux données personnelles et marquer mon accord sur l'utilisation de celles-ci.

Date:

Nom, Prénom et signature

FICHE-PROJET

1. DEMANDE (Ecrire lisiblement en caractères d'imprimerie)

 : **Ne pas rentrer cette fiche dument complétée et inchangée dans sa structure vous exclut de la cotation des projets.**

Ici, NORD : NIVELLES	LA-BAS, SUD :
Organisme ou personne demandeur pour le projet domicilié à Nivelles : NOM : ADRESSE : ORGANISME :	Pays d'intervention : LOCALISATION DANS LE PAYS : ADRESSE :
Personne de contact : NOM : FONCTION : ADRESSE : TEL : GSM : COURRIEL :	Personne de contact : NOM : FONCTION : ADRESSE : TEL : GSM : COURRIEL :
Banque : NOM : ADRESSE : Titulaire du compte : NOM : ADRESSE : N° COMPTE : COMPTE IBAN : CODE SWIFT(BIC) :	Banque : NOM : ADRESSE : Titulaire du compte : NOM : ADRESSE : N° COMPTE : COMPTE IBAN : CODE SWIFT(BIC) : Si paiement via Western Union, mettre les coordonnées de la personne recevant l'argent.

TABLEAUX A ADAPTER SELON LES SPECIFICITES DE VOTRE PROJET

Tableau de l'Association (ou du projet)

Domaines	Dépenses	Dépenses en Euros
Investissements (Terrassements, matériels,...)		
Frais de fonctionnement (transports, frais de bureau, ...)		
Frais de Personnel Salarié / Bénévoles/ Bénévoles avec petites rémunérations,...)		
Frais de gestion (...)		
Autres		
Total		€

Calendrier idéal de mises en œuvre

Mois	Travaux envisagés	€
Mai - Juin 2022		
Juillet - Aout 2022		
Septembre – Octobre 2022		

Tableau comptable

	Sommes dépensées	Justificatifs	Conversion en Euros
Matériels			
Personnel			
Transports			
Autres (frais bancaires,...)			
Etat d'avancement du projet :			

Pour après : Rentrée des justificatifs avec les tickets de caisse agrafés :

Document accompagnant les tickets de caisse	
Objet de la dépense	
Nom de la firme ou du vendeur	
Adresse et téléphone	
Signature	